

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de partenariat avec les musées d'Art et d'Histoire de la ville de Genève

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les projets de conventions de partenariat entre le département des Bouches du Rhône – Musée départemental Arles antique et les musées d'Art et d'Histoire de la ville de Genève,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention dont le projet est joint au présent rapport.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**